



BRUXELLES

## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Ambassade près le Royaume de Belgique,  
le Royaume des Pays-Bas,  
et le Grand-Duché de Luxembourg,  
Mission à l'Union Européenne

132.44/A1/SJ/- 919 /2014

L'Ambassade de la République Démocratique du Congo près le Royaume de Belgique, le Royaume des Pays-Bas et le Grand-duché de Luxembourg, Mission à l'Union Européenne présente ses compliments au Secrétariat des Etats-Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale et a l'honneur de lui demander de bien vouloir distribuer aux Etats-Parties la note verbale ci-jointe, relative à la Candidature du Juge Antoine Kesia Mbe Mindua, Candidat de la RDC à l'élection des Juges qui aura lieu lors de la prochaine Session à New-York du 8 au 17 décembre 2014.

En effet la République Démocratique du Congo, aimerait par cette note verbale, rassurer les Etats-Parties sur le contenu du point 8 du rapport de la Commission d'examen des candidatures qui revient sur les dispositions pertinentes du §3 de l'art 40 du Statut de Rome relatives à l'état de santé et à la disponibilité des Juges.

L'Ambassade de la République Démocratique du Congo près le Royaume de Belgique, le Royaume des Pays-Bas et le Grand-duché de Luxembourg, Mission à l'Union Européenne, remercie le Secrétariat des Etats-Partie au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale pour sa sollicitude et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa parfaite considération.

Fait à Bruxelles, le 12 nov. 2014

Secrétariat des Etats-Parties au Statut de Rome

Maanweg 174

2516 The Hague

The Netherland.